

Communiqué de presse

Montreuil, le 16 juin 2022

La Sécurité sociale lance une offre dédiée aux indépendants en difficulté

En 2022, en lien avec les Allocations familiales, l'Assurance retraite et l'Assurance Maladie, l'Urssaf généralise Help, une offre de service de prise en charge coordonnée et accélérée des travailleurs indépendants présentant des difficultés financières, médicales, familiales ou sociales.

Le dispositif Help s'appuie sur une mobilisation des différentes caisses de Sécurité sociale (Urssaf, Caf, Assurance retraite, CPAM et service social de l'Assurance Maladie) au bénéfice de travailleurs indépendants en difficulté. Il permet de combiner les différents leviers d'action de chaque réseau (prestations sociales, action sociale, accompagnement social, échéanciers de paiement...) pour favoriser un meilleur accès aux droits, aux soins et aux aides sociales.

Ce dispositif vise à répondre aux divers types de difficultés que nombre de travailleurs indépendants connaissent, sans qu'ils sollicitent les aides auxquelles ils pourraient prétendre. L'Urssaf a fait le constat que les difficultés de paiement des travailleurs indépendants relèvent parfois de difficultés dépassant son seul champ de compétence et peuvent résulter de la forte imbrication entre la vie professionnelle et la vie privée des chefs d'entreprise.

Help repose donc sur la détection globale des fragilités rencontrées par les chefs d'entreprises, artisans, commerçants et professions libérales à partir d'une situation de défaut de paiement, de problèmes de santé récurrents, etc.

En pratique, le travailleur indépendant répond à un questionnaire unique (notamment disponible via le lien urssaf.fr/help) qui permet à chaque organisme d'étudier la situation de l'assuré puis de déterminer les leviers à mobiliser sur son champ de compétences – recouvrement, maladie, famille et retraite. Les dossiers sont ensuite traités de manière accélérée afin d'activer les dispositifs adaptés (Complémentaire santé solidaire, Revenu de solidarité active, prime d'activité, action sanitaire et sociale du CPSTI, etc.).

D'abord expérimenté dans le département de la Marne de l'Urssaf, le dispositif sera étendu progressivement à l'ensemble du territoire.

Contacts presse

Urssaf - contact.presse@acoss.fr

Assurance Maladie - presse.cnam@assurance-maladie.fr

Cnaf - presse@cnaf.fr

Assurance retraite – presse@cnav.fr

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,28% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 528,3 milliards d'euros encaissés auprès de 10,25 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 5 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système de santé, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

Suivez notre actualité sur [@Assur_Maladie](https://twitter.com/Assur_Maladie)

La Caisse nationale des allocations familiales et les Caf

À la tête de la branche Famille de la Sécurité sociale, la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF), avec les 101 Caisses d'allocations familiales, gère le versement des prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables.

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)

A propos de l'Assurance retraite

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. Chaque année, elle verse 140 milliards d'euros de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur [lassuranceretraite](#) (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 12 millions d'espaces personnels créés !